

Avis de publicité à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public sur la commune de Pluguffan

Parking du stade René Bosser – place Kroaz Ar Bleuñv

I. Objet

La commune de Pluguffan a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique qui souhaite mettre en place une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking du stade René Bosser.

La commune de Pluguffan envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation. Ce projet permettra d'inscrire la collectivité dans la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable. Il permettra également de protéger les véhicules dans les périodes de fortes chaleurs et de précipitations. Des aménagements complémentaires pourront aussi être envisagés tels que l'éclairage sous les ombrières et/ou des bornes de recharge.

C'est pourquoi la commune lance un Appel à Manifestation d'Intérêt Spontanée (AMIS) dont l'objet est la sélection d'un opérateur économique **pour la réalisation, l'exploitation et de la maintenance d'une centrale photovoltaïque en ombrières de parking.**

Le présent avis est publié en application de l'article L2122-1-4 du CG3P pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. A l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signé avec le candidat retenu pour une durée comprise entre 15 et 30 ans suivant les propositions.

II. Localisation des emplacements

La sollicitation reçue par la commune de Pluguffan concerne les emplacements du parking du stade René Bosser.

Coordonnées : X : 47.9769 ; Y : -4.1770

III. Obtention du cahier des charges et du règlement de sélection

Le document portant cahier des charges et règlement de sélection peut être obtenu en adressant une demande par mail à la mairie de Pluguffan à l'adresse suivante : mairie@pluguffan.bzh

IV. Modalité de la manifestation d'intérêt

Tout porteur d'un projet peut manifester son intérêt en envoyant un dossier complet avant le **2 août 2024 à 16H00** dans les formes indiquées au règlement de sélection.

V. Critères de sélection

Les projets seront appréciés selon les quatre critères suivants avec leur pondération :

1. Critère technique du projet : 20%
2. Performance environnementale : 20%
3. Optimisation du business plan du candidat : 20%
4. Rendement financier pour la collectivité : 30%
5. Délais : 10%

Date d'envoi du présent avis : 5 juin 2024